



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

1^{er} trimestre 2024



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale

1^{er} trimestre 2024

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre début janvier et fin mars 2024, le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente de 0,4 % sur un an, alors qu'il baisse de 2 % au niveau national. L'investissement est en recul. Il baisse davantage dans la région (-3,5 %) qu'au niveau national (-0,3 %). Les créations d'entreprises sont en hausse de 5,6 % (+1,3 % de créations hors micro-entreprises). Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 33,4 % sur un an dans la région, contre +29 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer à 30 jours pour les entreprises payant mensuellement sont en légère diminution rapport au 4^e trimestre 2022.

L'emploi salarié est en hausse au 1^{er} trimestre (+0,2 %). Le taux de chômage recule de 0,1 point tandis que le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C enregistre une très légère hausse (+0,1 %) par rapport au trimestre précédent. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de 0,7 point sur un an. Au 1^{er} trimestre, les ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre de PSE sont en recul sur un an malgré une hausse des licenciements économiques collectifs (hors PSE).

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), celui des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et celui des allocataires de la prime d'activité diminuent respectivement de 0,8 %, de 6 % et de 4,2 % sur un an.

Les principaux indicateurs :

| | | |
|--|---|------------------------------|
| Chiffre d'affaires : <i>(données cumulées entre janvier et mars 2024)</i> | ➔ | + 0,4 % sur un an |
| Créations d'entreprises : <i>(T1 2024)</i> | ➔ | + 5,6 % sur un trimestre |
| Emploi salarié : <i>(T1 2024)</i> | ➔ | + 0,2 % sur un trimestre |
| Intérim : <i>(T1 2024)</i> | ➡ | - 1,9 % sur un trimestre |
| DPAE : <i>(T1 2024)</i> | ➔ | + 0,2 % sur un an |
| Taux de chômage : <i>(T1 2024)</i> | ➡ | - 0,1 point sur un trimestre |
| Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC : <i>(T1 2024)</i> | ➔ | + 0,1 % sur un trimestre |
| Revenu de solidarité active (RSA) : <i>(Mars 2024)</i> | ➡ | - 0,8 % sur un an |
| Prime d'activité : <i>(Mars 2024)</i> | ➡ | - 4,2 % sur un an |

Table des matières

Économie

| | |
|--|----|
| <i>Pib régional</i> | 4 |
| <i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises</i> | 5 |
| <i>Encaissements fiscaux</i> | 5 |
| <i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i> | 5 |
| <i>Taux de restes à recouvrer</i> | 6 |
| <i>Créations et défaillances d'entreprises</i> | 7 |
| <i>Importations et exportations</i> | 8 |
| <i>Conjoncture hôtelière</i> | 9 |
| <i>Conjoncture immobilière</i> | 10 |

Emploi et chômage

| | |
|--|----|
| <i>Emploi salarié (dont intérim)</i> | 11 |
| <i>Déclarations préalables à l'embauche</i> | 13 |
| <i>Activité partielle</i> | 13 |
| <i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i> | 14 |
| <i>Ruptures conventionnelles individuelles</i> | 17 |
| <i>Taux de chômage</i> | 17 |
| <i>Demande d'emploi trimestrielle</i> | 18 |

Prestations sociales

| | |
|--|----|
| <i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i> | 20 |
|--|----|

Économie

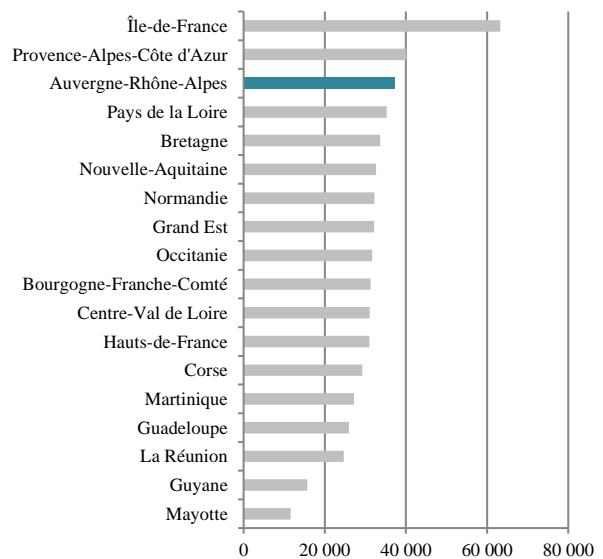
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes passe du deuxième au troisième rang des régions derrière l'Ile-de-France (63 256 euros) et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (40 043 euros).

Pib par habitant



Légère hausse du chiffre d'affaires des entreprises de la région, baisse de l'investissement

En cumul entre janvier et mars 2024, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 144 000 millions d'euros et augmente 0,4 % sur un an (-2 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires baisse dans tous les secteurs : -2,6 % dans l'industrie (contre -2,6 % au niveau national), -5 % dans la construction (contre -2,4 % au niveau national), et -1,4 % dans le commerce (contre -1,1 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises est en baisse : -3,5 % sur un an (-0,3 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

| | Montant 2023 (en M€) | Montant 2024 (en M€) | Evolution annuelle |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires : | | | |
| Total Auvergne Rhône-Alpes | 143 003 | 143 590 | 0,4% |
| Dont : Industrie | 36 591 | 35 629 | -2,6% |
| Construction | 12 213 | 11 604 | -5,0% |
| Commerce | 44 805 | 44 192 | -1,4% |
| Total France | 1 642 194 | 1 609 728 | -2,0% |
| Investissement : | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 982 | 948 | -3,5% |
| France | 12 263 | 12 226 | -0,3% |

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2023 et 2024).

Légère baisse du taux de restes à recouvrer à 30 jours au 4^e trimestre 2023, hausse du taux à 90 jours

Fin décembre 2023, le **taux de restes à recouvrer** [voir encadré] à 30 jours (échéances de novembre 2023) atteint 1,1 %. Il baisse de 0,1 par rapport à novembre 2022. Il diminue dans l'hébergement-restauration (-0,6 point) et dans la construction (-0,2 point), secteurs où les taux sont les plus élevés.

Le taux à 90 jours (pour les échéances de septembre 2023) est en hausse de 0,2 point par rapport à septembre 2022. Il atteint 1,1 %.

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

| Données observées à fin décembre 2023 | Taux en montant | Évolution 2023/2022 |
|--|------------------|---------------------|
| Échéance + 30 jours (mois de l'échéance) | 1,1% (nov-2023) | -0,1 pt |
| Dont : Industrie | 0,5% | -0,2 pt |
| Construction | 2,4% | -0,2 pt |
| Commerce | 0,7% | -0,3 pt |
| Hébergement-Restauration | 3,5% | -0,6 pt |
| Autres services | 1,2% | 0,0 pt |
| Intérim | 0,9% | 0,3 pt |
| Échéance + 90 jours (mois de l'échéance) | 1,1% (sept-2023) | 0,2 pt |

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). **Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés, pour les entreprises payant mensuellement, comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 1^{er} trimestre 2024, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+5,6 % sur un trimestre ; +4 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 33 800. Les créations hors micro-entreprises augmentent de 1,3 %, et les créations de micro-entreprises sont en hausse de 8 %.

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs : +5,1 % dans l'industrie, +5,5 % dans la construction, +4,6 % dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » et +6,1 % dans les services.

Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 16,7 % dans la région (+ 13,3 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

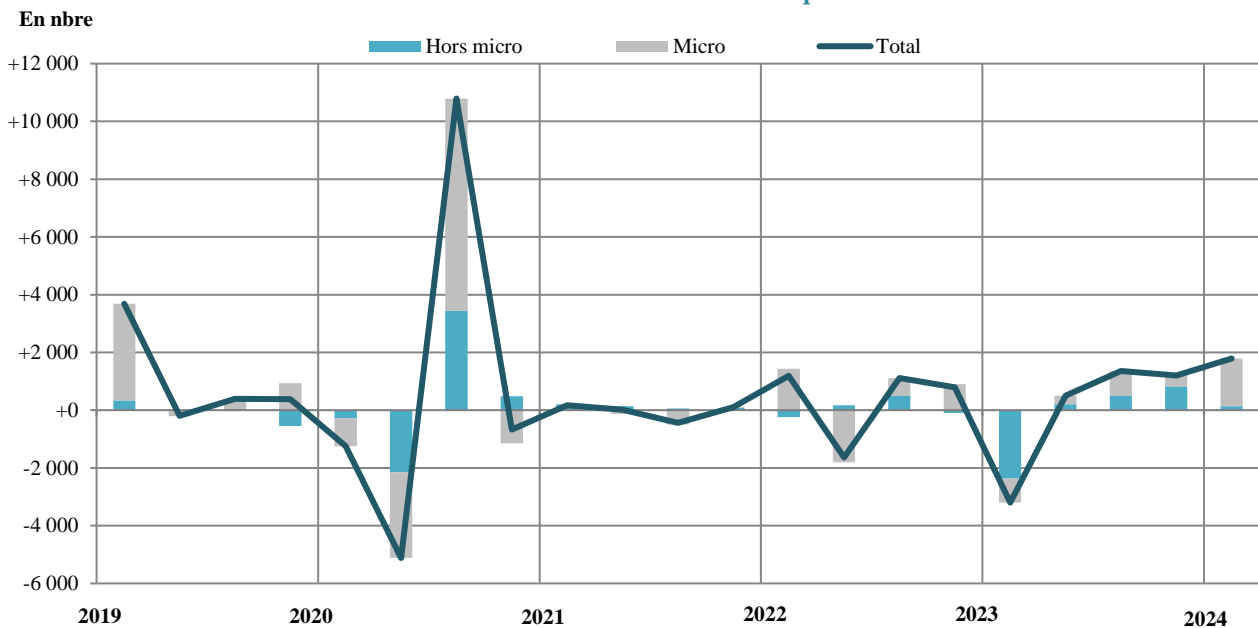
| | Nombre de créations | | | Variation | |
|--------------------------|---------------------|-----------------|----------------|-------------|--------------|
| | 1er Trim. 2023 | 4ème Trim. 2023 | 1er Trim. 2024 | Trim. | Annuelle |
| Total régional | 28 964 | 32 018 | 33 803 | 5,6% | 16,7% |
| hors micro-entrepreneurs | 9 839 | 11 359 | 11 501 | 1,3% | 16,9% |
| micro-entrepreneurs | 19 125 | 20 659 | 22 302 | 8,0% | 16,6% |
| Total France | 250 177 | 272 427 | 283 393 | 4,0% | 13,3% |
| hors micro-entrepreneurs | 92 732 | 99 837 | 104 072 | 4,2% | 12,2% |
| micro-entrepreneurs | 157 445 | 172 590 | 179 321 | 3,9% | 13,9% |

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 7 070 entre début avril 2023 et fin mars 2024, soit une hausse de 33,4 % sur un an. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de 29 % sur la même période.

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Baisse des exportations et des importations sur un an

Au 1^{er} trimestre 2024, le montant des **exportations** atteint 19 milliards d'euros, soit une baisse de 0,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 18,8 milliards d'euros. Elles diminuent de 7,2 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 12,1 % en cumulé entre janvier et mars 2024 (-0,8 point sur un an). Elle est de 10 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Légère hausse de l'activité hôtelière sur un an

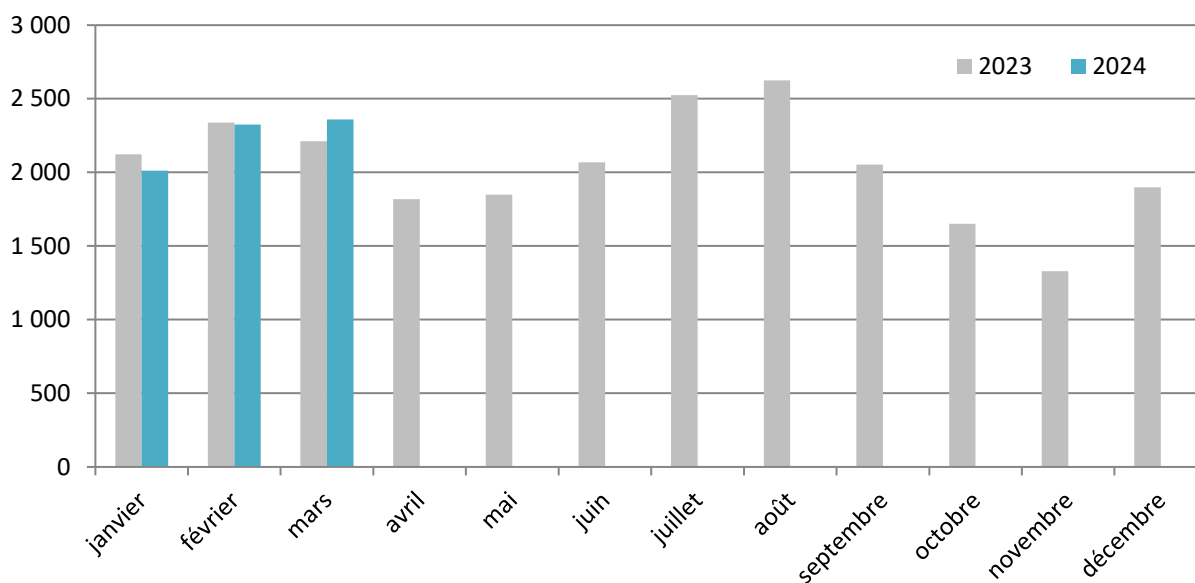
Au 1^{er} trimestre 2024, près de 6 700 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 0,4 % sur un an (+1,2 % en France métropolitaine).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

| | T1 2023 | T2 2023 | T3 2023 | T4 2023 | T1 2024 |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre de nuitées en milliers | | | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 6 670 | 5 737 | 7 205 | 4 879 | 6 697 |
| France métropolitaine | 42 538 | 60 049 | 68 197 | 46 644 | 43 030 |
| Evolution annuelle | | | | | |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 11,1% | 3,5% | -2,9% | -0,1% | 0,4% |
| France métropolitaine | 19,2% | 4,9% | -3,4% | -3,3% | 1,2% |

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

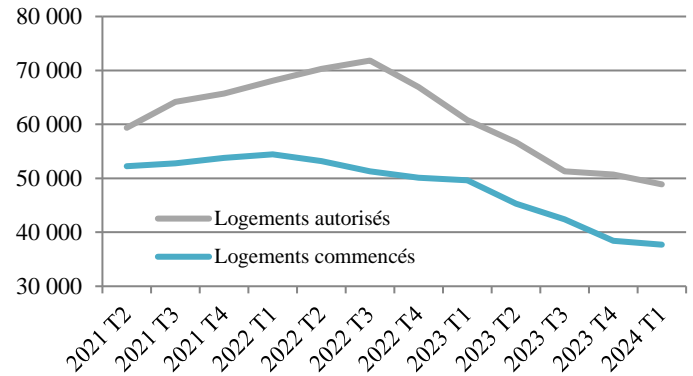
Entre début avril 2023 et fin mars 2024, 48 890 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 20,8 % par rapport à l'année précédente (-19,5 % au niveau national).

Les autorisations de logements baissent dans tous les départements de la région (de -4,4 % en Savoie à -33,5 % en Haute-Savoie) à l'exception du Cantal où elles augmentent de 5,7 % sur un an.

Sur la même période, 37 710 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de près de 26 % par rapport à l'année précédente (-23,6 % au niveau national). Cette baisse concerne aussi bien les logements individuels que les logements collectifs. Les mises en chantier diminuent dans tous les départements : de -15,8 % en Savoie à -39,5 % dans l'Ain.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 4,9 millions de m² entre début avril 2023 et fin mars 2024, soit une baisse de 7,4 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 14 % sur un an. Il atteint 2,7 millions de m² sur la période.

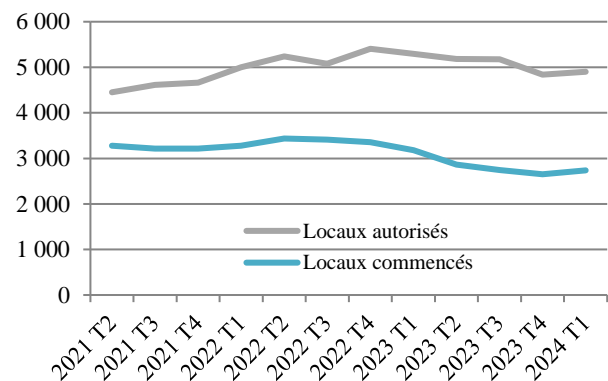
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
 En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

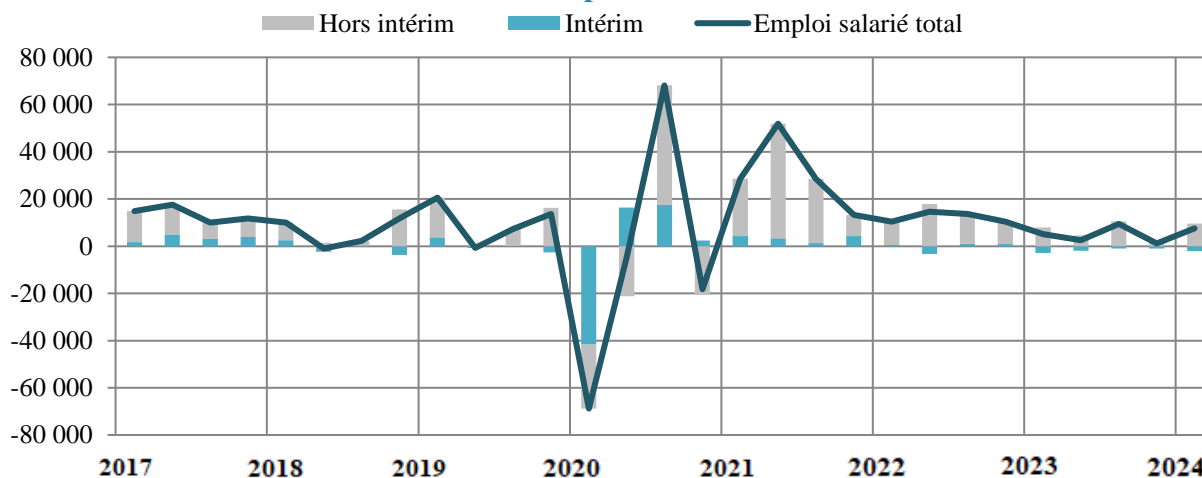
Légère hausse de l'emploi salarié au 1^{er} trimestre 2024

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère hausse **au 1^{er} trimestre 2024**. Il augmente de 0,2 % (+ 7 600 emplois) au niveau régional et de 0,3 % au niveau national hors Mayotte. La région comptabilise environ 3 270 000 salariés. L'emploi salarié hors intérim augmente de 9 600 emplois. L'emploi intérimaire diminue d'environ 2 000 unités sur un trimestre (-1,9 %).

L'emploi salarié progresse de 0,4 % dans le secteur public et de 0,2 % dans le privé.

Sur un an, la région gagne environ 20 800 emplois salariés (+0,6 %, contre +0,7 % au niveau national). L'emploi intérimaire baisse de 5,3 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 1^{er} trimestre 2024, l'emploi salarié total est en légère hausse d'environ 7 600 unités : + 9 600 emplois hors intérim, - 2 000 emplois intérimaires

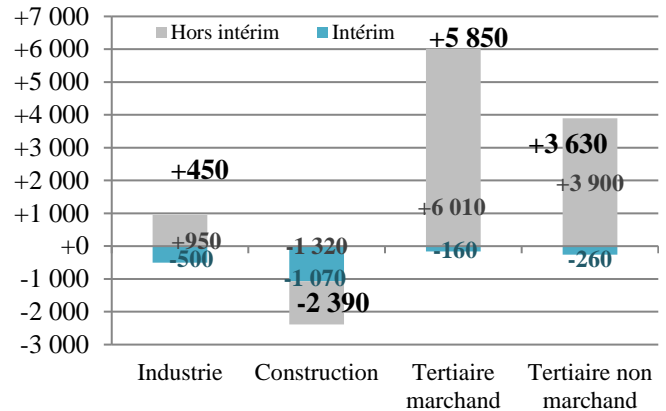
Au **1^{er} trimestre 2024**, l'emploi salarié dans l'**industrie** augmente légèrement (+0,1 % ; +450 emplois). Il augmente en dehors de l'intérim (environ + 950 emplois), alors qu'il baisse de 500 emplois dans l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 0,3 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -1,1 % et -2,3 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est en hausse de 0,4 %, avec environ 6 000 emplois supplémentaires (+ 6 010 emplois hors intérim, -160 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs augmentent de 0,8 %.

L'emploi salarié augmente également de 0,4 % dans le **tertiaire non marchand**. Il augmente de 1,2 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/hors intérim, privé/public ; Données CVS

| | 2023 T1 | 2023 T4 | 2024 T1 | évolution trim. | évolution annuelle | Taux de recours à l'intérim |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------|--------------------|-----------------------------|
| Agriculture | 25 700 | 25 600 | 25 600 | 0,0% | -0,6% | 1,1% |
| Industrie | 550 600 | 552 000 | 552 500 | 0,1% | 0,3% | 7,2% |
| Construction | 221 100 | 218 400 | 216 000 | -1,1% | -2,3% | 8,8% |
| Tertiaire marchand | 1 471 500 | 1 478 100 | 1 484 000 | 0,4% | 0,8% | 2,9% |
| Tertiaire non marchand | 980 400 | 988 300 | 992 000 | 0,4% | 1,2% | 0,6% |
| Total régional | 3 249 300 | 3 262 500 | 3 270 000 | 0,2% | 0,6% | 3,3% |
| Dont : Intérim | 112 300 | 108 400 | 106 400 | -1,9% | -5,3% | |
| Hors intérim | 3 137 000 | 3 154 100 | 3 163 700 | 0,3% | 0,9% | |
| Dont : Secteur privé | 2 584 600 | 2 591 900 | 2 597 000 | 0,2% | 0,5% | |
| Secteur public | 664 800 | 670 600 | 673 000 | 0,4% | 1,2% | |
| Total France (Hors Mayotte) | 26 963 000 | 27 073 600 | 27 148 700 | 0,3% | 0,7% | 3,1% |

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

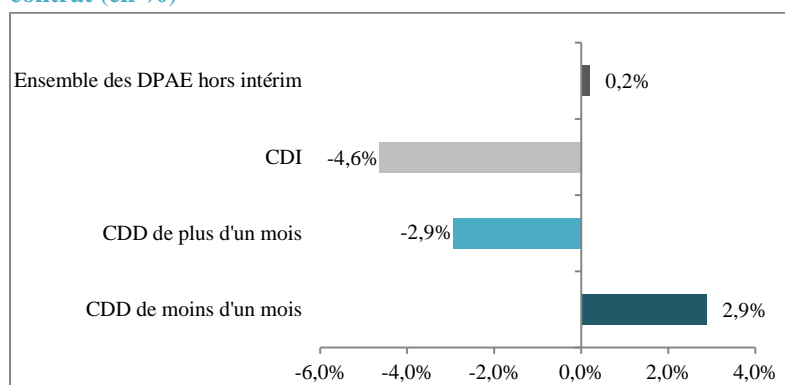
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en légère hausse sur un an

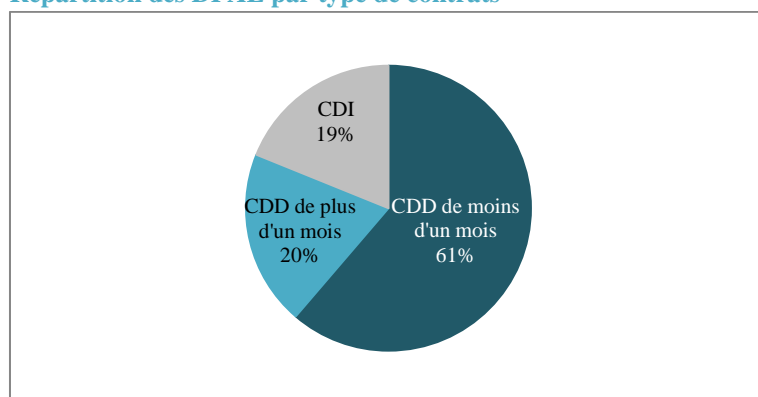
Au 1^{er} trimestre 2024, on dénombre environ 769 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 0,2 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 2,9 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 2,9 % et de 4,6 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (61 %).

Les intentions d'embauche diminuent dans la construction (-8,7 %) et dans l'industrie (-6,8 %). A l'inverse, le secteur tertiaire (qui totalise près de 93 % des DPAE) progresse de 0,9 %.

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Acoess/Urssaf
Données CVS – 1^{er} trimestre 2024

Près de 7 700 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 2^e trimestre 2023

Au 2^e trimestre 2023, en Auvergne-Rhône-Alpes, 7 645 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 626 325 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (11,2 % du total France entière), la région se situe au 4^e rang, après les Hauts-de-France (16,2 %), l'Ile-de-France (15,4 %), et le Grand-Est (14,4 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 77 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 2^e trimestre 2023.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : baisse des PSE et des RCC, hausse des autres licenciements économiques collectifs

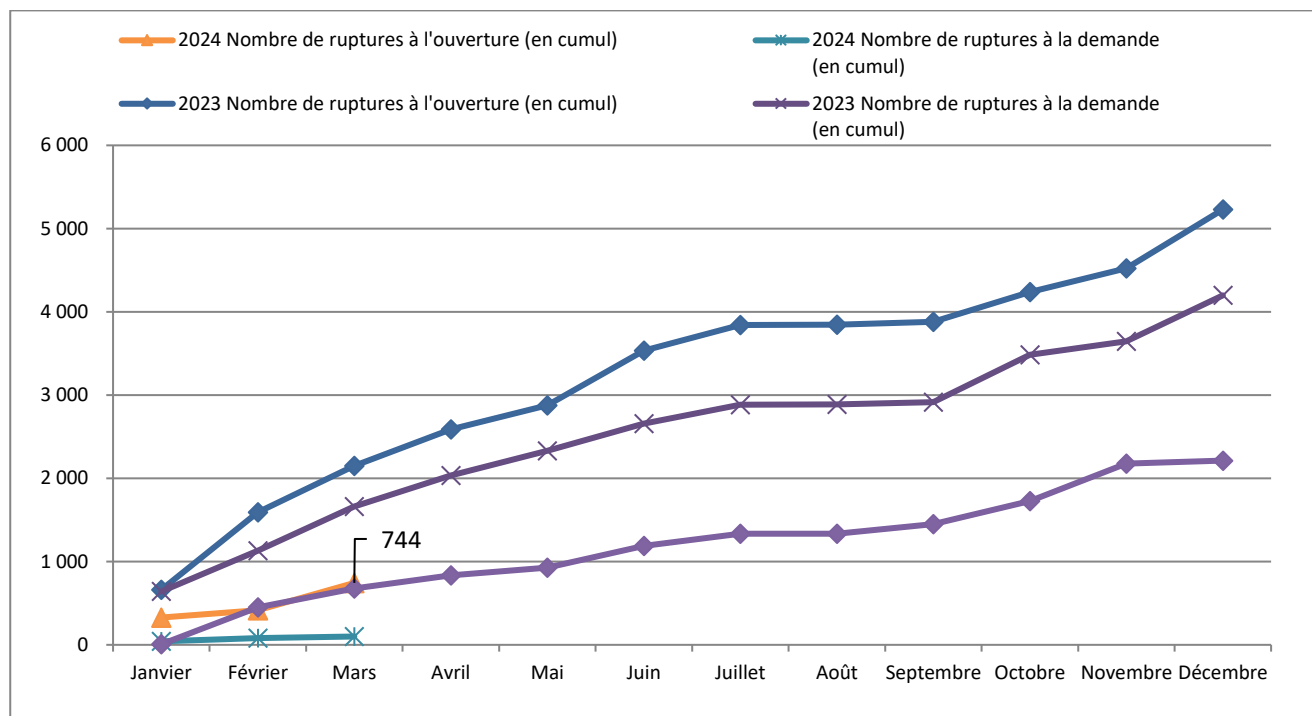
En cumul **entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2024**, 30 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés. Le nombre de ruptures de contrat évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 744. Ce nombre est 3 fois moins élevé qu'un an auparavant. Seules 13 % des ruptures ont été validées à ce stade par l'administration.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 424 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (1 244 ruptures notifiées, + 4,7 % sur un an), et 42 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (653 ruptures à l'ouverture, + 16,8 % sur un an).

Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible (2 dossiers pour 15 ruptures en fin de procédure).

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagé par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

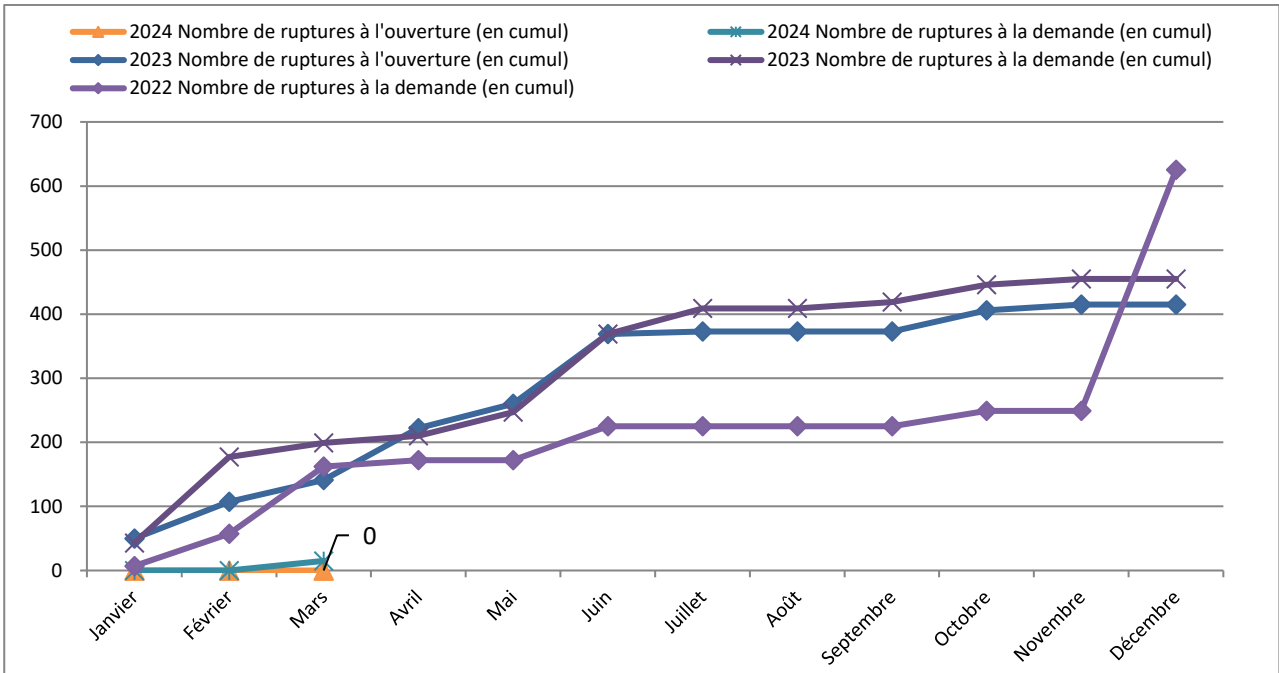
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

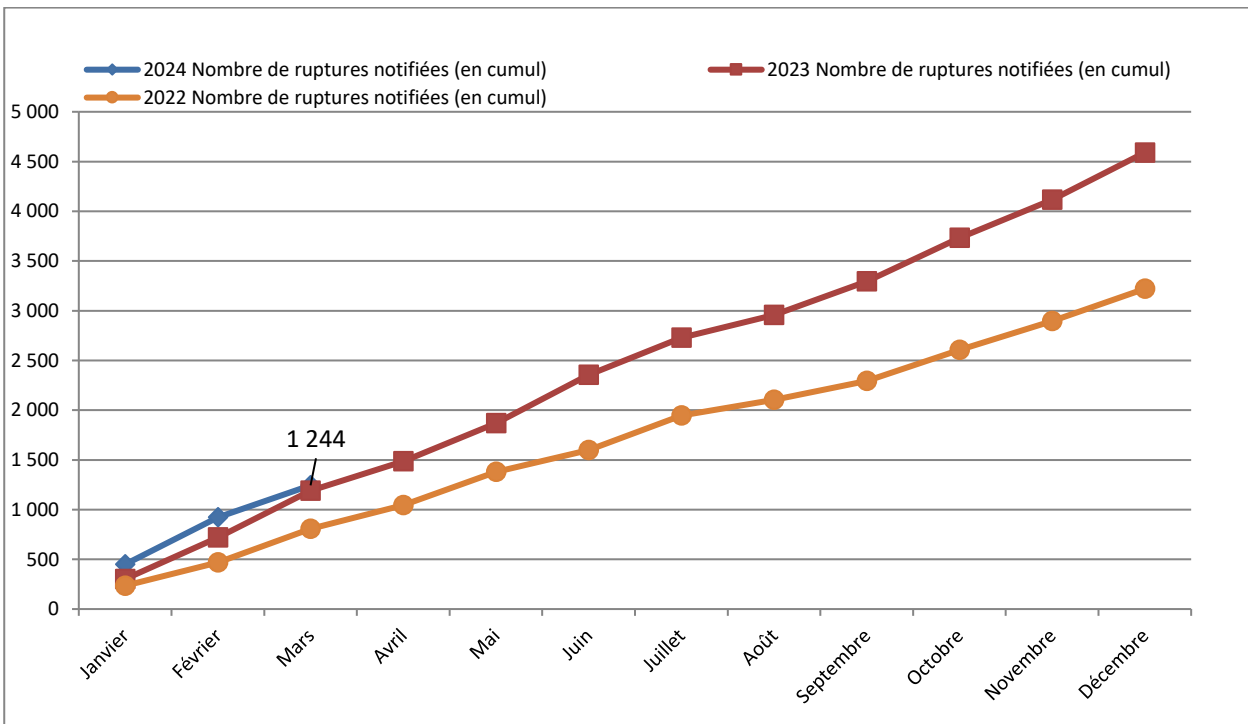
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

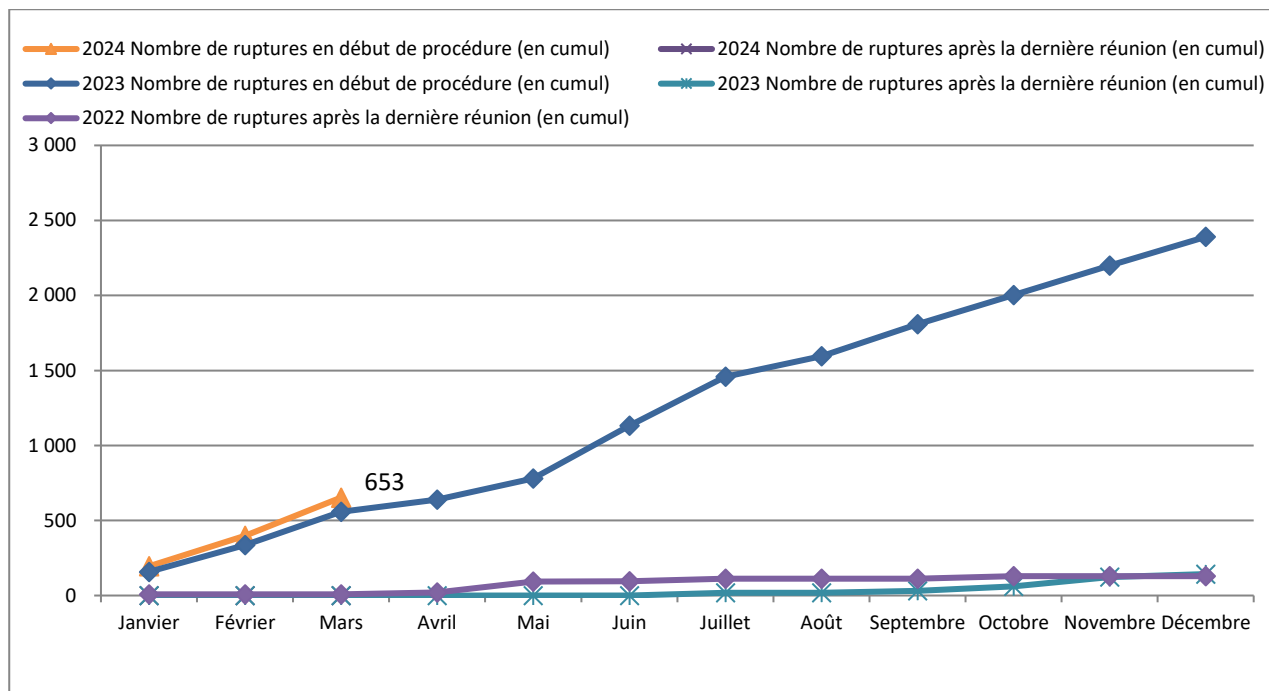
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2022 et 2024



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

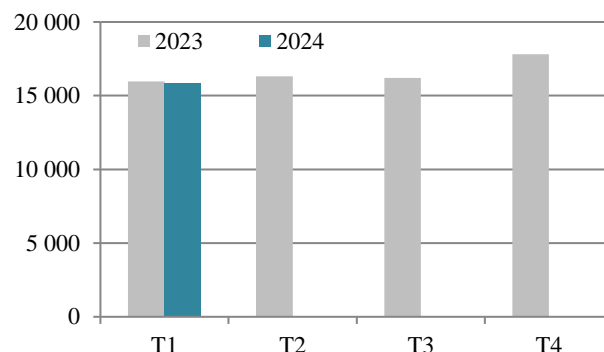
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse sur un an

Au 1^{er} trimestre 2024, environ 15 870 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 0,7 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, ce trimestre, 0,6 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,5 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 1 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées

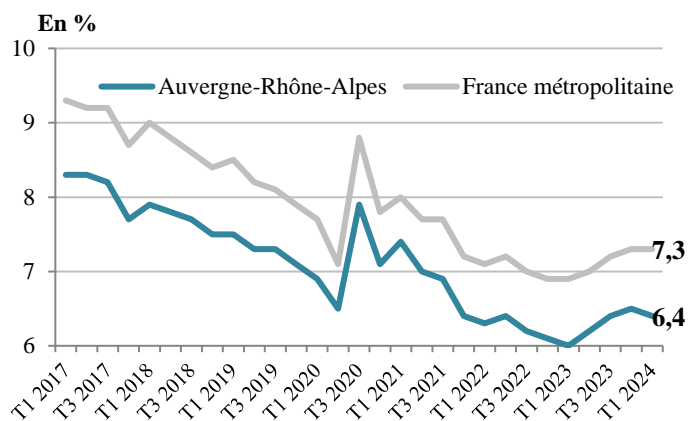


Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Baisse du taux de chômage au 1^{er} trimestre 2024

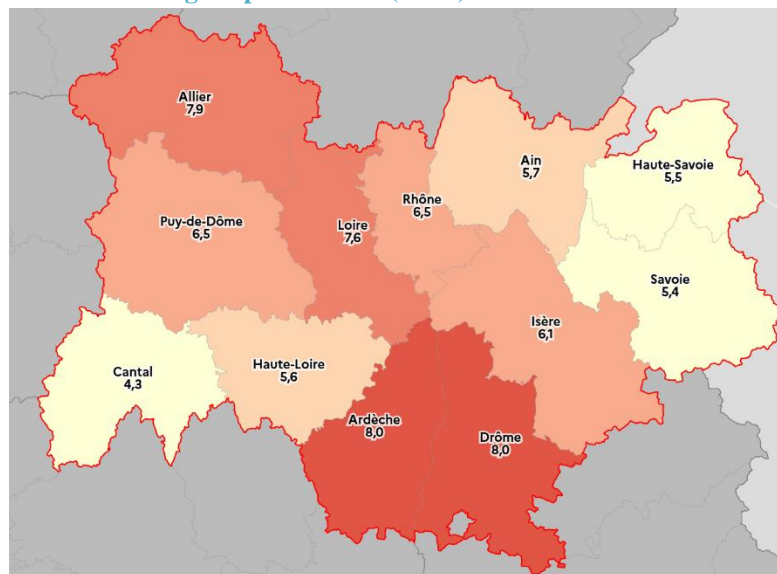
Au 1^{er} trimestre 2024, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes est en baisse de 0,1 point, par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,9 point à celui de la France métropolitaine (7,3 % ; stable sur le trimestre). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire (5,9 %) et Bretagne (6 %). Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,4 point dans la région et en France métropolitaine.

Taux de chômage trimestriel (en %)



Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,3 % dans le Cantal à 8 % en Ardèche et dans la Drôme. Sur un trimestre, il diminue dans l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Haute-Savoie (-0,1 point), et dans la Drôme (-0,2 point). Il stagne dans les autres départements.

Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
 Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC augmente sur un trimestre et sur un an

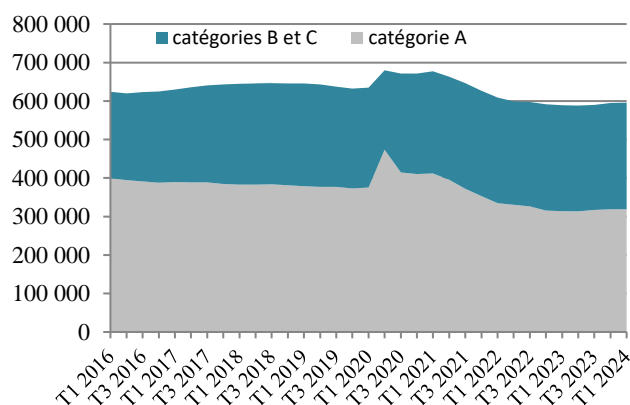
Au 1^{er} trimestre 2024, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 596 000 demandeurs d'emploi en catégories ABC (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en hausse de 0,1 % **par rapport au 4^e trimestre 2023**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) est stable sur un trimestre. Les catégories B et C (regroupées) augmentent de 0,3 %. Au 1^{er} trimestre 2024, les catégories B et C représentent 46,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, soit 0,1 point de plus qu'au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi des catégories ABC augmente de 1,1 %. La catégorie A augmente de 1,5 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 0,6 %.

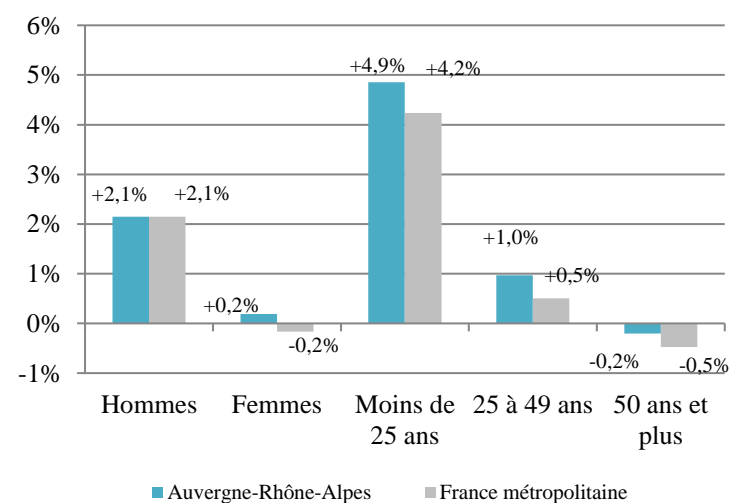
La demande d'emploi (catégories ABC) dans la région augmente à la fois pour les femmes (+ 0,2 %) et pour les hommes (+2,1 %) par rapport au 1^{er} trimestre 2023.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 4,9 %, celui des 25 à 49 ans, de 1%, alors que celui des 50 ans et plus baisse de 0,2 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



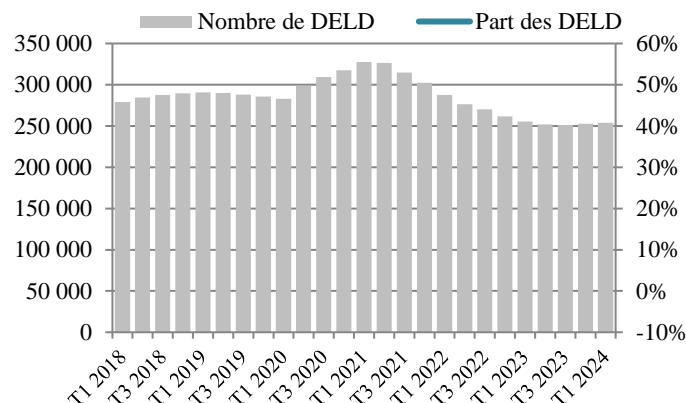
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : France Travail-Dares, STMT
 Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 0,4 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 43,3 % au 1^{er} trimestre 2023 à 42,6 % au 1^{er} trimestre 2024. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à France Travail depuis 554 jours en moyenne, soit 19 jours de moins qu'au 1^{er} trimestre 2023.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T1 2024, on dénombre en moyenne 253 750 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
Données : CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Baisse sur un an du nombre d'allocataires du RSA, de l'ASS et des allocataires de la prime d'activité

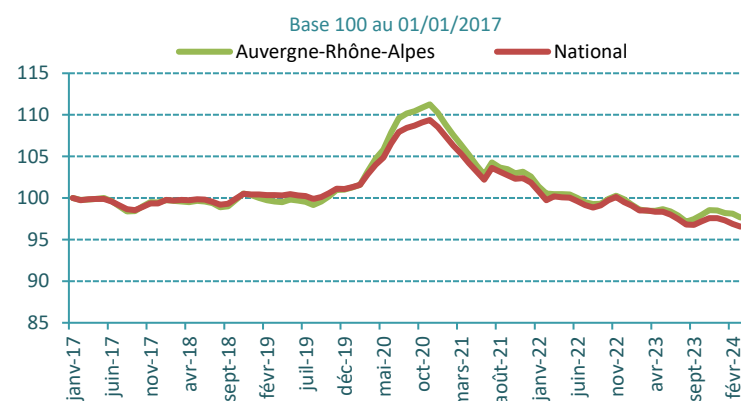
Fin mars 2024, on dénombre 154 080 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 0,8 % sur un an.

Fin décembre 2023, on dénombre environ 10 030 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une hausse de 0,4 % sur un an. Ce dispositif a été mis en place le 1^{er} mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes**.

Fin février 2024, 22 690 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 6 % par rapport à février 2023. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

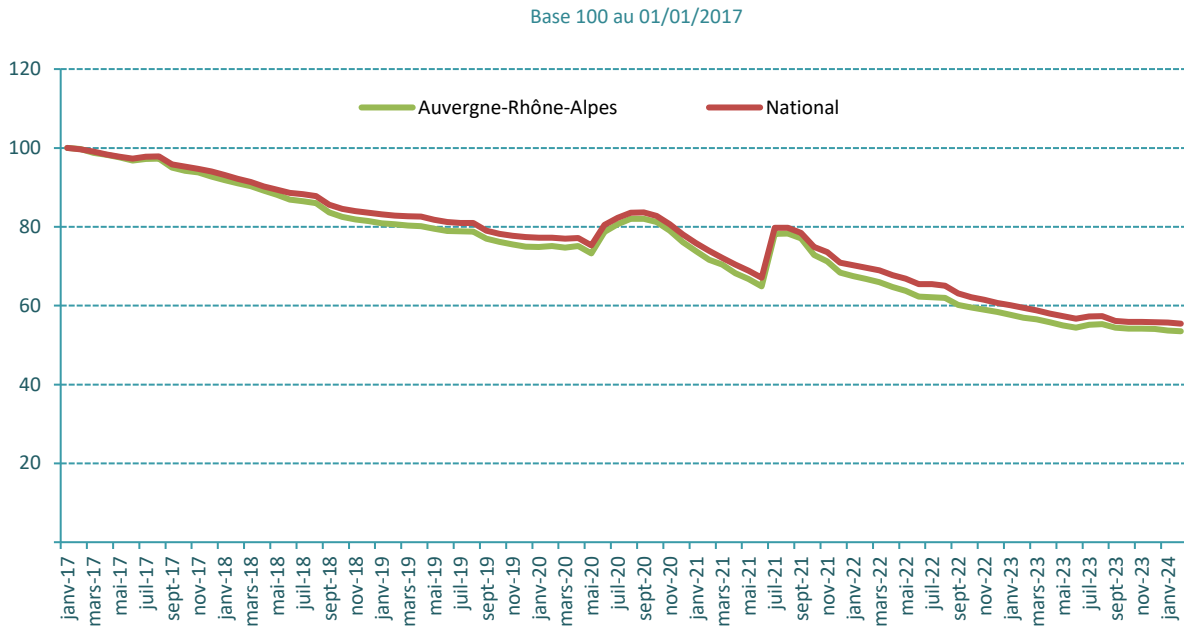
Fin mars 2024, on dénombre 512 770 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit une baisse de 4,2 % par rapport à mars 2023.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



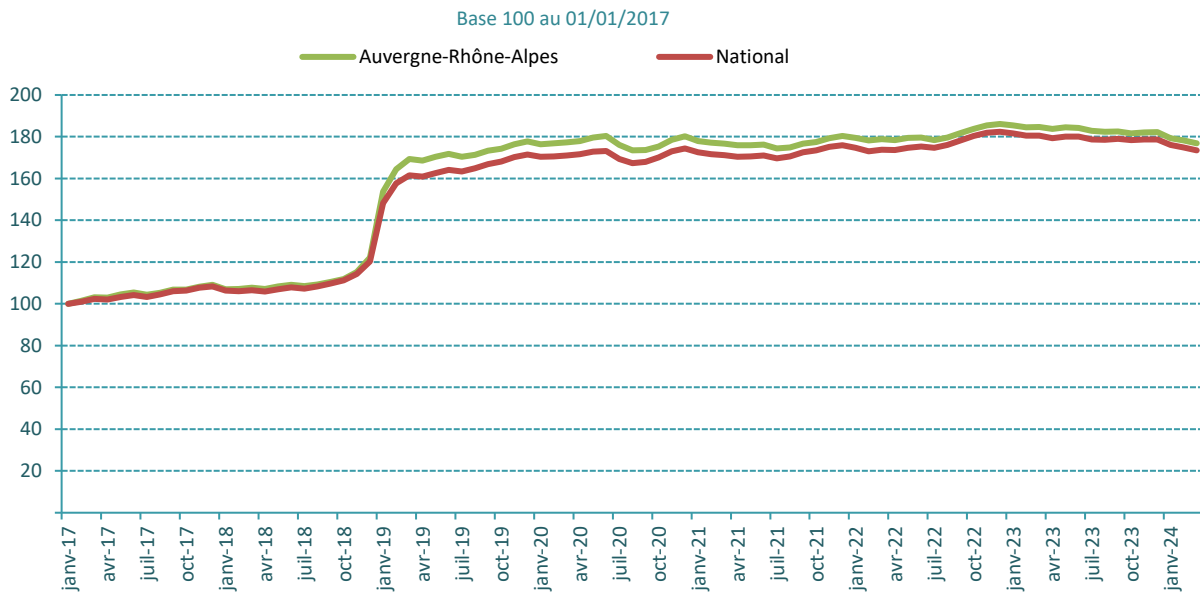
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l'emploi– JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024

L'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2024

Eléments sur les personnes âgées dans la Haute-Loire – GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2023

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes - GRAFF Didier (DREETS ARA), novembre 2023

Les personnes en situation de handicap dans le Rhône - JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes – DECORME Hélène, LECROART Aude (INSEE) – en partenariat avec la DREETS ARA, juillet 2023

Panorama statistique 2022 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), juin 2023

Les pratiques des comités sociaux et économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière de santé, sécurité et conditions de travail – GRAFF Didier, MEYER Pascale (DREETS ARA), mars 2023

L'évolution de l'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 1^{er} trimestre 2024 – DREETS ARA, juillet 2024

Emploi salarié régional et départemental au 1^{er} trimestre 2024 – DREETS ARA, juillet 2024

Demande d'emploi régionale et départementale, 1^{er} trimestre 2024, DREETS ARA –France Travail, avril 2024

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Sébastien CRESSOT (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

